

MOTION DE SOUTIEN À SOPHIE BINET

LE 24 JUIN 2026

Fédération CGT
des Mines et de l'Énergie
263 rue de Paris,
93513 Montreuil cedex



CONSEIL GÉNÉRAL DES SYNDICATS DE LA FNME-CGT

Réuni les 24 et 25 juin 2026, le Conseil Général de la FNME-CGT tient à exprimer son soutien total et sa solidarité pleine et entière à notre camarade **Sophie Binet, Secrétaire générale de la CGT**. Elle est de nouveau visée par une procédure judiciaire engagée par le groupe SEB et sa société Tefal à la suite de ses prises de parole dénonçant des atteintes aux droits des salarié.es et aux libertés syndicales.

Cette mise en examen constitue un signal préoccupant dans un contexte où les formes de répression de l'activité syndicale se multiplient : Poursuites judiciaires, sanctions disciplinaires, intimidations, entraves au droit syndical et tentatives répétées de faire taire celles et ceux qui portent les revendications du monde du travail.

Derrière l'attaque portée contre Sophie Binet, c'est plus largement la liberté d'expression syndicale, le droit de dénoncer les pratiques patronales et la capacité des organisations syndicales à défendre les salarié.es qui sont visés.

Aujourd'hui, plus de **1 000 militant.es CGT** font l'objet de poursuites judiciaires, disciplinaires ou patronales dans le cadre de l'exercice de leur mandat syndical.

Sur le champ de notre Fédération, nous sommes fortement impactés par ces attaques contre les libertés syndicales : plusieurs de nos camarades ont déjà été sanctionnés et d'autres sont engagés dans des procédures ou convoqués dans les jours à venir.

Cette multiplication des atteintes aux droits syndicaux et des tentatives d'intimidation constitue une dérive grave. Dans une démocratie, l'engagement syndical ne peut devenir un motif de répression. Exercer un mandat syndical, défendre les salarié.es et porter leurs revendications sont des droits fondamentaux.

Le Conseil Général de la FNME-CGT :

- Apporte son soutien total à Sophie Binet ;
- Condamne toute tentative de criminalisation de l'action syndicale ;
- Réaffirme son attachement indéfectible aux libertés syndicales et à la liberté d'expression ;
- Appelle l'ensemble des syndicats de la Fédération à rester mobilisés et solidaires face à toutes les formes de répression antisyndicale.

Attaquer une militante ou un militant de la CGT, c'est s'attaquer à toute la CGT.

La FNME-CGT restera aux côtés de celles et ceux qui défendent les droits des travailleuses et des travailleurs.

Adoptée par le Conseil Général de la FNME-CGT réuni le 24 juin 2026.